

Compte rendu de la séance du 28 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Laurent PATINOTTE, Maire.

Présents : Mrs PATINOTTE Laurent, GREVIN Régis, BOYENVAL James, D'ENGREMONT Michel, Mmes MERLETTE Claire, WARGNIER Catherine.

Absents excusés : VERSCHUEREN Jean-Louis

Pouvoirs : BOYENVAL Hubert a donné pouvoir à BOYENVAL James, MASSY Yann a donné pouvoir à MERLETTE Claire, VANDERSTICHELE Francis a donné pouvoir à D'ENGREMONT Michel, POULAIN Nadine a donné pouvoir à Laurent PATINOTTE

Secrétaire de séance : Mme Catherine WARGNIER

1- Avis du conseil municipal relatif à l'enquête publique du parc éolien d'ASSAINVILLERS

La Préfecture demande l'avis de la Commune au sujet de l'implantation de 5 éoliennes à ASSAINVILLERS.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité (POUR : 4 - CONTRE : 2 - ABSTENTION : 4) le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'ASSAINVILLERS :

- le lundi 11 mars 2019 de 9h à 12 h
- le samedi 23 mars 2019 de 9 h à 12 h
- le mercredi 3 avril 2019 de 15 h à 18 h
- le jeudi 11 avril 2019 de 15 h à 18 h

2- Travaux d'entretien de la voirie communale confiés à la communauté de communes du plateau picard pour l'année 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'entretien courant et l'exécution des revêtements superficiels des voiries de la commune pour l'année 2019. Le Conseil municipal, vu le programme préparé avec le concours des services de la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2019 et sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide de réaliser au cours de l'année 2019 les travaux de réparations et revêtements superficiels des voiries suivantes :

- Rue des Prêtres

- Décide d'inscrire au budget de l'année 2019, article 6554, le crédit nécessaire au paiement de la contribution due à la Communauté de Communes pour cette prestation de service et qui sera égale à la dépense, TVA incluse, réalisée pour les travaux mentionnés ci-dessus, augmentée de la de la révision de prix (connue en avril 2019) et la participation de 6 % et pour la maîtrise d'œuvre et diminuée du FCTVA 16.404%.

La Communauté de Communes transmettra à la commune, au plus tard un mois après la réception définitive des travaux, le montant exact de la contribution communale, accompagné de tous les éléments de calcul.

3- Convention de mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics en faveur des communes.

Considérant que la commune membres de la communauté a besoin ponctuellement de pouvoir avoir recours à une plateforme de dématérialisation sans avoir un besoin suffisant justifiant un tel achat.

Considérant l'intérêt financier pour la commune de bénéficier d'une mutualisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la communauté de communes.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec la communauté de communes du Plateau Picard.

POUR : 9

ABSTENTION : 1

4- Pass'Permis et Pass'Bafa

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer au dispositif Pass'Permis et Pass'Bafa mis en place par le Conseil Départemental de l'Oise. Les personnes intéressées auront la possibilité de solliciter la mairie du PLOYRON par convention tripartite pour permettre au bénéficiaire de réaliser son action citoyenne par le biais d'heures à effectuer auprès du service technique ou du service administratif. Pour figurer sur la liste des partenaires, la Commune doit en faire la demande auprès du département.

5- Questions et informations diverses

1. *Monsieur BOYENVAL Martial a été nommé délégué du tribunal administratif pour la commission de contrôle électorale*
2. *Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune a créé un site internet « communeleployroncanalblog.com »*
3. *Festivités :*
 - *Pâques 22 avril 2019*
 - *Bal Kubiak 4 mai 2019*
 - *Brocante 9 juin 2019*
 - *Concours de pétanque 6 juillet 2019*
 - *Parc d'attraction Disney 7 juillet 2019*
 - *Repas communal 31 août 2019*

Tour de table : Néant

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 18 H 50

Le Maire
Laurent PATINOTTE